

**Séance du 2 avril 2024  
Délibération n°2024-10**

L'an deux mille vingt quatre, le 2 avril, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Philippe DELAIGUE, Amélie ENJOLRAS et Louis POMMIER arrivé après la question 10.

Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Josette POTUS et Amélie ENJOLRAS a donné procuration à Gilles TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 18 mars 2024.

**Objet : DETR : travaux amélioration de la voirie – sécurité au Bourg**

Le Maire rappelle aux élus qu'une demande de subventions au titre de la DETR a été déposée pour des travaux de désengorgement de la circulation au Bourg avec un nouvel accès devant la caserne, l'école et la salle polyvalente pour plus de sécurité.

Après avoir pris attache avec la Préfecture, il semble que le coût d'achat des terrains visant à créer l'accès peut être pris en compte pour la subvention, aussi il convient d'adopter un nouveau plan de financement intégrant cette dépense.

Les travaux ont fait l'objet d'une première approche budgétaire pour 81 960.50 € HT. L'achat du terrain pour la création de la voirie a également fait l'objet d'un premier estimatif d'un montant de 38 500 €.

Le financement serait donc le suivant :

Dépenses totales : 120 460.50 €

- Etat (DETR) : 96 368.40 €
- Fonds propres : 24 092.10 €

Après discussion et à l'unanimité, le plan de financement indiqué ci-dessus est adopté dans le cadre de la demande de subvention DETR pour le projet d'amélioration de la voirie pour une meilleure sécurité au Bourg.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 10 AVR. 2024  
et publication le 10 AVR. 2024